

Conseil de Paris des 13, 14, 15 juin 2016

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj et des élu-es du groupe communiste-Front de Gauche et de Catherine Baratti-Elbaz et des élu-es du groupe socialiste et apparentés

Relatif à la résidence sociale Claude Tillier

Considérant l'engagement de la Ville de Paris aux côtés de l'Etat dans le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants, visant à mettre fin aux conditions d'hébergement indignes constatées dans les résidences ;

Considérant la réhabilitation de la résidence sociale Tillier qui permet aujourd'hui un hébergement des résidents dans de bonnes conditions ;

Considérant la volonté clairement exprimée par l'Exécutif du 12^e arrondissement que, d'une part, les résidents soient assurés de vivre dans des conditions sereines, dignes et sécurisées ; et, d'autre part, les riverains de la résidence et habitants du quartier ne soient confrontés à aucune nuisance ;

Considérant, dans ces objectifs, l'implication importante de la Mairie d'arrondissement, depuis le printemps 2015, dans le suivi de la résidence Tillier, visant à répondre aux interpellations des riverains et garantir la bonne inscription de la résidence dans son environnement immédiat et, plus largement, l'ensemble du quartier Nation/Picpus ;

Considérant le travail partenarial engagé dans ce cadre par la Mairie d'arrondissement avec le gestionnaire de la résidence Coallia, les représentants des résidents, le collectif des habitants, le Conseil de quartier et le commissariat de police ;

Considérant les mesures concrètes mises en place suite à ces échanges partenariaux :

- installation de digicodes et de grilles sur les espaces communs extérieurs ;
- interventions de la police contre les ventes sauvages de maïs (plus de 200 patrouilles) ;
- recrutement d'un vigile par le gestionnaire de la résidence ;
- installation de potelets sur la voirie ;
- intervention renforcée des services de propreté (balayage quotidien et lavage 5 jours par semaine) ;
- régulation des flux lors des moments de prière par les résidents ;
- démarche juridique engagée par Coallia pour obtenir la suppression du référencement de la Résidence comme lieu de culte sur certains sites Internet ;

Considérant que les résidents avaient accepté la proposition faite par la Mairie d'engager une médiation interculturelle entre les résidents et les riverains ;

Considérant que la situation s'est globalement améliorée à l'été 2015, suite à ces actions et que le travail partenarial se poursuit ;

Considérant qu'il convient toutefois de garder une vigilance constante permettant de déclencher rapidement, en cas de nécessité, des interventions de police contre les ventes sauvages et les trafics de stupéfiants ;

Considérant le travail mené par ailleurs avec Coallia et les représentants des résidents pour assurer un fonctionnement des salles polyvalentes conforme aux conventions en vigueur qui prévoient leur utilisation au moment des prières sous réserve du respect des normes de sécurité et d'un certain nombre de conditions ;

Considérant que la bonne gestion de la résidence nécessite un accompagnement par les forces de police, contre le développement des activités illégales le cas échéant et pour vérifier la sécurité du site ;

Considérant néanmoins que les élus de la majorité municipale s'opposent à ce que des opérations de contrôle de la situation administrative des personnes soient réalisées à l'intérieur des foyers, lors des interventions de police liées à la sécurité ;

Considérant les réactions suscitées par l'intervention de police du 23 mai dernier et l'émotion légitime liée à la délivrance d'Obligations de quitter le territoire français.

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj et des élu-es du groupe communiste-Front de Gauche et de Catherine Baratti-Elbaz et des élu-es du groupe socialiste et apparentés

- **le travail partenarial de régulation et de limitation des nuisances soit poursuivi par Coallia et la police, en lien avec les résidents, le comité des résidents, les riverains, le conseil de quartier, la Mairie d'arrondissement et la Mairie de Paris;**
- **les services de police interviennent chaque fois que nécessaire pour assurer la sécurité au sein du foyer et dans ses abords, contre les trafics et les ventes sauvages éventuelles, en préparant ces interventions en amont avec Coallia et la Mairie d'arrondissement ;**
- **la Préfecture de police précise les circonstances et objectifs de l'intervention réalisée le 23 mai dernier ayant conduit, entre autres, à la délivrance d'une trentaine d'Obligations de quitter le territoire français.**